



Locataire dégrade et ne fait pas de travaux

Par **quesa56**, le **22/06/2020** à **17:15**

Bonjour,

Mon locataire est en place dans ma maison en bail meublé depuis moins d'un an. En janvier il arrache la porte d'entrée extérieure accidentellement. Par téléphone, je lui dis de faire les démarches auprès de son assurance et de procéder à la réparation, il me dit s'en charger.

Au mois de mars, toujours rien, au téléphone, il me dit s'en occuper...

Après le confinement, toujours rien et je crains que le mur ne se dégrade car la brique est arrachée à l'emplacement des gonds, ce qui présage des infiltrations d'eau.

Il ne me répond pas au téléphone, dit à l'agence immobilière qui l'a mis en place (mais ne s'occupe pas de la gestion) qu'il cherche toujours un artisan et paraît de bonne foi. J'essaye d'organiser un rdv avec lui pour le rencontrer mais il se désiste, me dit me rappeler mais ne le fait pas...

Quels sont mes droits si mon locataire n'effectue pas les travaux et que ma maison se dégrade ? Puis-je envisager une non reconduction du bail pour motif sérieux ? Ai-je le droit de visiter ma maison au moins une fois en sa présence ?

Merci d'avance